



Journal Title: Journal Télégraphique

Journal Issue: vol. 57 (no. 5), 1933

Article Title: La Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne

Page number(s): pp. 121-123

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

JOURNAL TÉLÉGRAPHIQUE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR

LE BUREAU INTERNATIONAL

DE

L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Abonnements.

Un an : Suisse, 9 fr.

Union postale, 10 fr. suisses.

Un numéro isolé, 1 franc.

Abonnements.

Un an : Suisse, 9 fr.

Union postale, 10 fr. suisses.

Un numéro isolé, 1 franc.

LVII^e volume. — 65^e année.

N^o 5.

Mai 1933.

SOMMAIRE

I. La Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne. — II. La réunion de l'Union internationale de radiodiffusion de Lucerne. — III. Statistique télégraphique internationale (suite et fin). — IV. Système « bypath » dans la téléphonie automatique. — V. Quelques définitions. — VI. Extrait du rapport sur la marche générale des services des télégraphes et téléphones en France, en 1931 (suite et fin). — VII. Législation : U. R. S. S. — VIII. Bibliographie. — IX. Sommaire bibliographique. — X. Nécrologie. — XI. Nouvelles. — XII. Interruptions et rétablissements de voies de communication.

La Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne.

Le 15 mai s'est ouverte à Lucerne, au grand hôtel national, la Conférence européenne des radiocommunications, chargée, d'après les dispositions du protocole annexé à la Convention de Madrid, de conclure un arrangement concernant l'attribution des fréquences aux diverses stations de radiodiffusion de cette région et de fixer les modalités d'emploi des fréquences ainsi attribuées.

Les 34 gouvernements européens suivants ont répondu à l'invitation adressée par le Gouvernement de la Confédération helvétique, en envoyant des délégués pour prendre part aux travaux de la conférence :

Allemagne, Autriche, Belgique, Etat de la Cité du Vatican, Confédération suisse, Danemark, Ville libre de Danzig, Egypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Etat libre d'Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, U. R. S. S., Yougoslavie.

En outre, les Colonies portugaises, le Guatemala, le Japon, le Vénézuéla, le Territoire de la Sarre et la Société des Nations ont envoyé des observateurs.

Il faut aussi noter la présence des représentants d'organismes internationaux : Union internationale de radiodiffusion, Comité international radio-maritime, Commission internationale de navigation aérienne, International Shipping Conference.

Le Bureau international de l'Union télégraphique, également représenté, apporte sa collaboration à l'Administration suisse des P. T. T., chargée par le Gouvernement fédéral de l'organisation de la conférence.

Après une semaine de discussions, il peut être intéressant, pour les administrations télégraphiques, d'avoir quelques renseignements sur la marche de la conférence, et un aperçu sur la physionomie générale de ses travaux.

Séance d'ouverture.

La séance d'ouverture a eu lieu le 15 mai à 10 h, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du département des postes et des chemins de fer du Gouvernement helvétique, en présence de près de 150 délégués, observateurs ou représentants.

Dans une allocution où la finesse le disputait au bon sens, M. Pilet-Golaz, après avoir souhaité aux délégués la bienvenue du Gouvernement fédéral, a situé, dans le temps et dans l'espace, le problème et les difficultés qui se présentaient au jugement du congrès.

Nous ne pouvons résister au désir de faire partager à nos lecteurs le plaisir que nous avons éprouvé en écoutant le chef du département des postes et des chemins de fer.

« Monsieur le doyen, Messieurs,

En vous adressant les souhaits de bienvenue du Gouvernement fédéral suisse, je ne me dissimule pas combien délicate sera la mission de votre congrès.

Une fois de plus, le rythme de la technique dépasse le rythme humain. Les inventions se multiplient, les découvertes succèdent aux découvertes, les formes de l'existence matérielle se renouvellent, tout se modifie, tout se transforme, tout mue avec une rapidité qui tient du prodige, et qui, pour cette raison, nous stupéfie. Nous restons surpris par la promptitude des changements auxquels nous assistons et notre faculté d'adaptation demeure très en arrière de notre génie créateur. Nous sommes déconcertés par la vitesse avec laquelle se développent en pratique les procédés nouveaux issus de notre esprit. Nous considérons les événements qui se précipitent et nous devancent, un peu comme l'artilleur qui, étourdi par la détonation, cherche en vain des yeux l'obus qu'il a fait partir.

Nous vivons en habitude — peut-être est-ce une sauvegarde d'ailleurs — bon nombre d'années en retard sur les possibilités techniques dont nous disposons. Il en résulte une disjonction entre le fait et le droit qui, pour flatter le besoin snob de mouvement syncopé dont se targue notre époque, n'en suscite pas moins des difficultés multiples, complexes et intolérables.

Votre tâche est précisément de les résoudre quant aux radiocommunications. Elle n'est certes point aisée et vous me permettez de vous présenter, en toute modestie, bien plutôt des encouragements que des félicitations; celles-ci viendront plus tard, j'en suis persuadé.

Partout des stations émettrices se dressent; partout leurs puissances augmentent; partout leurs services se développent. Les ondes aujourd'hui s'accompagnent, se croisent, se rencontrent, se superposent, se juxtaposent et s'opposent, se mêlent, se pénètrent et s'entravent. Parties toutes ensemble dans toutes les directions, malgré leur adresse, elles ont peine parfois à trouver leur véritable destination. Elles sont attendues, souvent toutes à la fois et avec l'impatience contemporaine qui, chassant une idée par l'autre, risque de n'en conserver aucune. Commerce, industrie, marine, aviation, information, publicité et « culture » — bien vilain mot, Messieurs, dont je m'excuse, mais il est si courant — veulent rayonner et parler simultanément, d'où la cacophonie dont nous souffrons, douloureuse même pour des oreilles gâtées comme les nôtres. Il y faudrait — mais oui, là comme ailleurs, là comme partout — de l'ordre, principe fondamental et universel, c'est-à-dire un classement, une répartition, une hiérarchie, une autorité; il le faudrait à tout prix, sous peine de tout perdre. A vous de l'établir, Messieurs. Tâche ingrate et nécessaire. Tâche entreprise déjà non sans résultats prometteurs.

C'est Washington d'abord, en 1927, qui pose la première pierre, la pierre d'angle du nouvel édifice. C'est Prague, deux ans plus tard, qui poursuit l'œuvre, en grand architecte; c'est Madrid, enfin, qui prépare l'automne dernier ce que vous allez achever ce printemps.

Mais que d'obstacles à surmonter, que de difficultés à résoudre, que de conflits à éviter. Services publics, services maritimes, services aéronautiques, impérieuse diffusion, sûre de sa puissance, débattent, discutent et disputent. Les uns invoquent le droit d'aisance; d'autres la loi du nombre; d'autres l'état de nécessité. A vous, Messieurs, de juger en toute équité.

S'il ne s'agit, d'ailleurs, que de considérations techniques et utilitaires, passe encore: pour ingrate que restera votre mission, elle ne sera point insoluble; les intérêts matériels se laissent toujours accommoder de quelque manière. Mais si, contre toute attente et toute tradition, des préoccupations d'un autre ordre — on les désigne communément par un seul mot qui dit beaucoup et peut hélas davantage encore: le mot « prestige », je crois — venaient vous solliciter, j'aurais bien peur pour vous des embarras inextricables dans lesquels vous seriez engagés. Par bonheur, il n'en sera rien. Pareille crainte est chimérique et je m'accuse même de l'avoir évoquée. Votre congrès, fort heureusement, n'est point une conférence ordinaire, je veux dire extraordinaire par le titre — elles le sont toutes aujourd'hui — et ordinaire par le résultat, ou l'absence de résultat. Chez vous ni au premier ni à l'ar-

rière plan pas de considérations personnelles, particulières, limitées et « psychologiques », conditions assurées de l'échec. Au contraire, les délégués gouvernementaux que réunit votre conférence sont de grands administrateurs, des spécialistes, des savants, des praticiens, des experts au sens profond du mot. Leurs délibérations ne pourront s'inspirer que de nécessités objectives, qu'aboutir à de saines réalisations. Elles sauront accorder à chacun non la place qu'il réclame mais celle dont il a besoin, intégrer le particulier dans le général, sauvegarder le nécessaire, assurer le légitime, favoriser l'utile, protéger le faible, interdire les empiétements et supprimer les abus.

D'avance, je m'en réjouis et je vous en remercie.

En pourrait-il être autrement, d'ailleurs, puisque vous avez bien voulu choisir pour accueillir votre conférence un pays dont l'histoire est comme un symbole de vigilance et de solidarité, un pays qui ne vit, qui ne s'affirme, qui ne s'impose que par une ferme, constante et séculaire volonté d'intelligence réciproque, de mutuelle compréhension, de mesure réfléchie et de juste collaboration. En venant en Suisse, vous annonciez vos intentions, vous proclamiez votre plan, vous marquiez vos travaux du sceau de l'entraide internationale. Nous vous en sommes reconnaissants, Messieurs, et nous vous apportons les vœux sincères du Conseil fédéral pour le succès de votre difficile entreprise. Veuillez les agréer dans la franche simplicité avec laquelle ils vous sont transmis et voir en eux l'expression du très vif et très sympathique intérêt dont nous entourons vos travaux.

Messieurs, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la Conférence européenne des radiocommunications.»

Cet exposé, si habilement ramassé et si exactement exprimé, souleva les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

M. Jules Gautier, président de la délégation française, en sa qualité de doyen d'âge de la conférence, répondit au discours de M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, à qui il adressa les remerciements de la conférence pour l'aimable hospitalité qui lui était donnée. Et ce fut encore un régal.

Assemblée plénière.

Après une suspension de séance de cinq minutes — donc de pure forme — la première assemblée plénière fut ouverte, sous la présidence provisoire du chef de la délégation du pays invitant: M. Muri, chef de la division technique des télégraphes et des téléphones de l'Administration suisse.

M. Muri fut d'ailleurs confirmé dans ses fonctions par acclamations, après l'adoption de l'article du règlement intérieur relatif à la présidence.

M. Keller, chef de la section des télégraphes et des radiocommunications de la direction générale des P. T. T., fut nommé vice-président.

Le règlement intérieur de la conférence, qui s'inspire dans ses grandes lignes du règlement intérieur des autres conférences des télécommunications, fut aussitôt adopté. Il ne présente aucune particularité susceptible d'être spécialement signalée.

Pour permettre aux participants de s'associer d'une manière pratique aux discussions techniques, dans le cas où la langue française ne leur serait pas familière, quelques dispositions spéciales — qui ne font d'ailleurs pas obstacle à l'application des règles générales indiquées par la Conférence des radiocommunications de Madrid — ont été admises. Le français restant la

langue officielle pour les discussions et la rédaction des actes de la conférence, tout délégué, à qui cette langue n'est pas familière, a la faculté — à condition d'y recourir avec discrétion — de parler dans sa langue ou de demander la traduction dans sa langue de certaines parties de la discussion.

La traduction est à la charge de la conférence s'il s'agit de la langue anglaise, de la délégation du pays intéressé s'il s'agit d'une autre langue.

Sur la proposition de son président, l'assemblée, pour faciliter les travaux, constitua un certain nombre de commissions, à qui elle confia les attributions suivantes:

Commission n° 1: Bases sur lesquelles devra porter l'établissement du plan de répartition des fréquences.

Commission n° 2: Postes autorisés à fonctionner en dérogation dans les bandes des autres services.

Commission n° 3: Etude de la limitation des puissances des stations de radiodiffusion.

Commission n° 4: Confection du plan de répartition des fréquences entre pays européens.

Une commission juridique et une commission administrative furent prévues, pour l'examen des questions qu'il paraîtrait utile de leur renvoyer au cours des travaux, ainsi qu'une commission de vérification des pouvoirs et une commission de rédaction des actes de la conférence.

Travaux de commission.

M. Phillips, chef de la délégation britannique, fut porté à la présidence de la première commission, M. Gneme, chef de la délégation italienne, fut mis à la tête de la seconde commission.

MM. Strnad (Tchécoslovaquie) et Giess (Allemagne) furent respectivement nommés présidents des troisième et quatrième commissions.

Ces commissions s'attelèrent aussitôt à leur tâche, selon le rythme proposé par l'Administration suisse, qui avait procédé à l'organisation du travail avec une précision et une minutie auxquelles il convient de rendre un hommage particulier.

La commission n° 1, dite des « bases générales », a terminé avant la fin de la première semaine la partie importante de ses travaux destinée à permettre à la commission n° 4, du « plan », de commencer elle-même à travailler d'une manière effective. La commission n° 4 trouve ainsi dégagés les points sur lesquels doit se porter son attention pour la confection du « plan », à savoir:

- 1° nécessité d'assurer à chaque pays un service national minimum;
- 2° nombre, répartition démographique et habitudes de la population;
- 3° superficie, forme et relief du pays;
- 4° situation existante;
- 5° développement actuel et perspectives de développement;
- 6° coexistence de plusieurs langues nationales;
- 7° application des moyens de la technique et de l'exploitation modernes;
- 8° conditions du sol pour la propagation.

Elle recommande également à cette commission de s'efforcer, lorsqu'il se présentera un cas particulier où les conditions de deux ou plusieurs pays sont comparables et analogues, de doter ces pays d'une qualité de service équivalente.

En ce qui concerne les considérations d'ordre technique, la commission n° 1 fit suivre les conclusions auxquelles étaient arrivés les techniciens réunis à la conférence de Bruxelles, en février dernier, touchant *la séparation des fréquences, la répétition d'une même fréquence par plusieurs stations, les ondes communes nationales et les ondes communes internationales.*

La commission n° 2, dite des « dérogations », a examiné quelles étaient les possibilités générales de fonctionnement des stations de radiodiffusion dans les bandes qui n'étaient pas affectées exclusivement à ce service.

Sans entreprendre l'étude des cas particuliers — qui sont du ressort de la commission du plan — la commission des dérogations a abouti à cette conclusion qu'il était possible de situer, en dehors des bandes de la radiodiffusion, une dizaine de stations, — sans compter les stations de l'U. R. S. S. —, dont la moitié devrait se trouver dans la région nord-est de l'Europe.

Le plan de Bruxelles prévoyait l'existence de 16 stations en dérogation. Il s'ensuit que, si l'on ne peut effectivement admettre ce nombre, la confection du plan définitif à Lucerne sera rendue plus difficile encore que la confection du plan de préparation à Bruxelles.

La commission n° 3, dite « des puissances », adopta comme règle de principe, sans y apporter de modification sensible, les dispositions qui, sur ce sujet, ont été jointes, à titre de directives, au protocole additionnel aux actes de la Conférence de Madrid.

Quant à la commission n° 4, elle a, au cours de la première semaine, à peine eu le temps d'aborder son travail. Elle a constitué des comités chargés d'étudier, de chercher, de concert avec les représentants des services de l'air, des services de la marine et des services non ouverts à la correspondance publique, des solutions pratiques au problème des dérogations.

Ensuite, selon la procédure adoptée à Bruxelles, une ébauche de plan sera effectuée avec la collaboration des techniciens du centre de contrôle de l'Union internationale de radiodiffusion.

Il est vraisemblable que, malgré les difficultés à résoudre, selon les prévisions de l'Administration suisse qui n'a rien négligé pour faciliter et hâter la marche des travaux, la Conférence de Lucerne aboutira, vers la fin du mois, aux résolutions positives que tout le monde attend.

(A suivre.)

La réunion de l'Union internationale de radiodiffusion.

(Lucerne, 8 au 13 mai 1933.)

L'Union internationale de radiodiffusion a tenu, à Lucerne, du 8 au 13 mai, son assemblée générale annuelle, et elle a procédé à la réunion de son conseil et de ses commissions juridique, de rapprochement et des relais.

Les représentants de seize organisations européennes, adhérentes à l'U. I. R., ainsi que les délégués de plusieurs administrations et du Bureau international de l'Union télégraphique, ont participé aux travaux, lesquels ont eu lieu à l'hôtel Carlton.